

**SÉANCE ORDINAIRE TRANSITOIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE****15 SEPTEMBRE 2020**

Quatrième séance transitoire de la directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2020 et à laquelle sont présents :

**Présences :**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale;  
 Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;  
 Monsieur Alain Camaraine, directeur général adjoint;  
 Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;  
 Madame Isabelle Branco, directrice d'accompagnement;  
 Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;  
 Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;  
 Monsieur Vincent Huard, directeur des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire;  
 Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;  
 Madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information;  
 Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles;  
 Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières;  
 Madame Taïga Waelput-Lavallée, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes.

**Les membres du comité consultatif de la Directrice générale :****Autres présences :**

Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, représentante des cadres de gestion;  
 Madame Chantal Laliberté, représentante du personnel enseignant;  
 Madame Martine Lalonde, représentante du Comité de parents;  
 Monsieur Jean-François Meunier, représentant du personnel professionnel.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR**

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Période de questions du public.
- 03.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 25 août 2020 (document SG 20.09.15-03.1).
  - Suivi au procès-verbal.
- 03.2 Correspondance
  - 03.2.1 De monsieur Alain M. Dubé, directeur général, à la Direction générale de la Montérégie, Ministère des Transports : Accusé réception de la résolution DG 20.05.19-022 – Appui à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.
- 03.3 Mot de la directrice générale.
- 03.4 Confirmations d'engagement (Personnel-cadre) (document DG 20.09.15-03.4).
- 09.1 Octroi de contrat – Société GRICS (document TI 20.09.15-09.1).
- 10.1 Dépassement de coût – École Saint-Gérard (document RM 20.09.15-10.1).
- 10.2 Dépassement de coût – École du Pélican, édifice Chabanel (document RM 20.09.15-10.2).
- 10.3 Déclaration de l'employeur à l'ordre des architectes du Québec – Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle (document RM 20.09.15-10.3).
12. Levée de la séance.

## **02. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée à la directrice générale.

### **03.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TRANSITOIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU 25 AOÛT 2020 (document SG 20.09.15-03.1)**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, déclare avoir reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale tenue le 25 août 2020 au moins six heures avant le début de la présente séance et d'en avoir pris connaissance;

**DG 20.09.15**  
**001**

En conséquence, elle propose :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 25 août 2020.

### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance du 25 août 2020.

### **03.2 CORRESPONDANCE**

03.2.1 De monsieur Alain M. Dubé, directeur général à la Direction générale de la Montérégie, Ministère des Transports : Accusé réception de la résolution DG 20.05.19-022 – Appui à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

### **03.3 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Madame Dominique Lachapelle fait un bref retour sur la rentrée scolaire. L'entrée progressive a permis d'ajuster les mesures mises en place et faire en sorte que la rentrée se passe bien.

Elle mentionne qu'à notre centre de services scolaire, 251 personnes ont complété aujourd'hui leur formation de préposés aux bénéficiaires.

De plus, elle indique que le processus pour la désignation des administrateurs du premier conseil d'administration suit son cours.

### **03.4 CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENT (PERSONNEL-CADRE) (document DG 20.09.15-03.4)**

Considérant que monsieur William Dumont, directeur adjoint de l'école secondaire Joséphine-Dandurand, a satisfait aux exigences reliées à sa période probatoire (résolution HR 19.11.12-008);

**DG 20.09.15**  
**002**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose:

Que monsieur William Dumont soit confirmé dans un poste régulier à temps plein de direction adjointe d'établissement.

Considérant que madame Brigitte St-Louis, directrice adjointe du Service des technologies de l'information, a satisfait aux exigences reliées à sa période probatoire (résolution HR 19.08.27-005);

**DG 20.09.15**  
**003**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose:

Que madame Brigitte St-Louis soit confirmée dans un poste régulier à temps plein de direction adjointe de service.

**09.1 OCTROI DE CONTRAT – SOCIÉTÉ GRICS (document TI 20.09.15-09.1)**

Considérant les besoins technologiques du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour supporter ses services pédagogiques et administratifs;

Considérant l'expertise et les outils développés par la Société GRICS en collaboration avec les Centres de services scolaires depuis plusieurs années;

Considérant que le Centre de services scolaire a acquis et utilise déjà depuis plusieurs années des logiciels et des outils technologiques développés par la Société GRICS;

Considérant que la Société GRICS est considérée comme une filiale des Centres de services scolaires conformément à ce qui est indiqué à l'article 4 de la Loi sur les contrats des organismes publics et qu'à ce titre les contrats à intervenir entre la Société GRICS et le Centre de services scolaire ne sont pas soumis aux modalités prescrites par la Loi sur les contrats des organismes publics;

Considérant que la conclusion de ce contrat de service requière l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

**DG 20.09.15**  
**004**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes Rivières, propose:

D'autoriser l'octroi du contrat de service à la Société GRICS pour l'année scolaire 2020-2021 au coût total de 642 464,99\$ (excluant les taxes).

Ce montant comprend les services liés à 52 outils technologiques requis pour les applications pédagogiques et administratives utilisées par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

**10.1 DÉPASSEMENT DE COÛT – ÉCOLE SAINT-GÉRARD (document RM 20.09.15-10.1)**

Considérant que le 19 mai 2020, la directrice générale a octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions J. Boulais Inc. le contrat pour le remplacement des planchers, plafonds et éclairage de l'école Saint-Gérard, au montant de 328 416 \$ (résolution HR 20.05.19-044);

Considérant que des conditions au chantier ont dues être ajustés pour assurer la sécurité des lieux et le respect des normes en vigueur;

Considérant que le Centre de services scolaire a donc dû modifier les plans initiaux;

Considérant que les modifications requises ont fait croître le coût du projet de l'ordre de 34 588,99 \$;

Considérant que Constructions J. Boulais Inc. a exécuté les travaux selon les directives émises par le Centre de services scolaire;

Considérant que le Centre de services scolaire est satisfait des travaux effectués par ledit entrepreneur;

Considérant que ces coûts additionnels sont dus aux imprévus du chantier et au respect de la réglementation;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics et du Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs de notre centre de services scolaire, toute modification à un *contrat qui occasionne une dépense supplémentaire de plus de 10 % doit être autorisé par le dirigeant de l'organisme, soit le conseil d'administration;*

*Considérant que l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions prévoit qu'à compter du 15 juin 2020 jusqu'au 15 octobre 2020, la directrice générale assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres;*

**DG 20.09.15**  
**005**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes Rivières, propose:

D'autoriser le dépassement de coût de 34 588,99 \$ dans le cadre des travaux liés au remplacement des planchers, plafonds et éclairage de l'école Saint-Gérard.

#### **10.2 DÉPASSEMENT DE COÛT – ÉCOLE DU PÉLICAN, ÉDIFICE CHABANEL (document RM 20.09.15-10.2)**

Considérant que le 19 mai 2020, la directrice générale a octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Darche Inc, le contrat pour la réfection de la cour arrière, au montant de 232 244,79 \$ (résolution HR 20.05.19-043);

Considérant que des travaux de décontamination de terrain ont dû être exécuté en cours de chantier afin de respecter la réglementation en vigueur;

Considérant que ces travaux supplémentaires ont fait croître le coût du projet de l'ordre de 26 715,53 \$;

Considérant que Excavation Darche Inc. a exécuté les travaux selon les directives émises par le Centre de services scolaire;

Considérant que le Centre de services scolaire est satisfait des travaux effectués par ledit entrepreneur;

Considérant que ces coûts additionnels sont dus aux imprévus du chantier et au respect de la réglementation;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics et du Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs de notre centre de services scolaire, toute modification à un *contrat qui occasionne une dépense supplémentaire de plus de 10 % doit être autorisé par le dirigeant de l'organisme, soit le conseil d'administration;*

*Considérant que l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions prévoit qu'à compter du 15 juin 2020 jusqu'au 15 octobre 2020, la directrice générale assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres;*

**DG 20.09.15**  
**006**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes Rivières, propose:

D'autoriser le dépassement de coût de 26 715,53 \$ dans le cadre des travaux liés à la réfection de la cour arrière de l'école du Pélican, édifice Chabanel.

**10.3 DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR À L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC – FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (document RM 20.09.15-10.3)**

Considérant que madame Marjolaine Morin, architecte, est au service exclusif du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que madame Marjolaine Morin, architecte, ne pose des actes professionnels que pour des édifices destinés à l'usage exclusif du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et non destinés à la revente;

**DG 20.09.15**  
**007**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes Rivières, propose:

De déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (chapitre A-21, r.13) :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières se porte garant et s'engage à prendre le fait et cause et répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de madame Marjolaine Morin dans l'exercice de ses fonctions.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**DG 20.09.15**  
**008**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose la levée de la séance.

---

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL